



Arrêté Provisoire n°128/2022

Les Maires des communes d'Épernon et de Hanches ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Considérant la demande formulée par le Lieutenant MARTIN qui sollicite l'organisation d'un défilé des véhicules du Centre de Secours sur les Communes d'Épernon et de Hanches,

A R R E T E N T

ARTICLE 1 : Le centre de secours est autorisé à organiser un défilé

Le Samedi 02 juillet 2022

De 11h00 à 13h00

ARTICLE 2 : Le tracé du défilé est le suivant :

Sur la commune d'Épernon :

- Route de Gallardon
- Rond-point d'Amberg
- Avenue de la Prairie
- Rue Paul Paintevé
- Rue Bourgeoise
- Rue du Général Leclerc
- Rue du Prieuré Saint-Thomas
- Route de Gallardon
- Rond-point d'Amberg
- Avenue de la Prairie
- Rue de Vinerville

Sur la commune de Hanches

- Rue de Vinerville
- Rue de la Billardière
- Rue de la Barre
- Rue de l'Église
- Rue de la Barre
- Rue de la Billardière
- Rue du bois de loup

ARTICLE 3 : La signalisation sera établie, conformément aux dispositions réglementaires. L'organisateur sera également responsable des accidents pouvant survenir par défaut et insuffisance de signalisation.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'Épernon 28230.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Maire D'EPERNON
- Monsieur le Maire de HANCHES
- Mr le Commandant de la brigade de gendarmerie de Maintenon
- Mr le responsable de la police municipale.
- Mr le Directeur des services techniques municipaux.

Extrait certifié exécutoire par le Maire
A la date du
Et publié le

Fait à Epernon, le 30 juin 2022

A blue circular official stamp of the Mairie d'Epernon, Eure-et-Loire, is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

Le Maire d'Epernon
François BELHOMME

A blue circular official stamp of the Mairie de Hanches, Eure-et-Loire, is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

Le Maire de Hanches
Jean-Pierre RUAUT

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la police municipale et à la gestion du domaine public.

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des travaux.

Monsieur le conseiller à la communication et à l'information.

Monsieur le Commandant, C.O.D.I.S. – 7 rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES

